

Recherches sociographiques



Réponse

Serge Gagnon

Volume 42, Number 1, 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057440ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057440ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Gagnon, S. (2001). Réponse. *Recherches sociographiques*, 42(1), 191–192.
<https://doi.org/10.7202/057440ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

POLÉMIQUE

LE POINT SUR LA DYSLEXIE

Le numéro de *Recherches sociographiques* de mai-août 2000 (vol. XLI, 2) reproduit un échange entre Nicole Gagnon et moi au sujet d'un compte rendu de mon *Passé composé*, publié par cette dernière dans le numéro précédent. Au deuxième paragraphe de sa « Réponse : de quelques faits et de la dyslexie », elle commet une erreur qui introduit une incohérence dans nos échanges. J'aurais écrit : « Une sociologue [...] parfois portée à subordonner les disciplines voisines » ; elle m'interpelle à ce propos : « un fait à l'appui, s.v.p. ? » (P. 409.) Publiée par la revue, la question appelle une réponse publique, assortie d'une mise au point sur la dyslexie.

Selon madame Gagnon, je fais de la dyslexie, « travers fort répandu » dans la prose scientifique. Le *Petit Robert* range le concept dans la sphère médicale : « Trouble neurologique qui se traduit par une difficulté à lire et à comprendre sans de fréquents arrêts. » La sociologue en énumère les causes : elle est « attribuable à la malhonnêteté intellectuelle. Elle résulte aussi de la débilité mentale, de la paresse d'esprit, de la rigidité de perspective, de la déficience des points de repère ou d'une émotion mal surmontée. »

Un exemple de dyslexie ? Mon commentaire au compte rendu de Nicole Gagnon contenait l'énoncé suivant : « Il faut écarter l'hypothèse suivant laquelle l'historien [Jean Hamelin] aurait craqué face à une sociologie sûre d'elle-même, et parfois portée à subordonner les disciplines voisines. » En me faisant dire : « Une sociologue [...] parfois portée à subordonner les disciplines voisines », mon interlocutrice a peut-être commis une forme de dyslexie, disons *primaire*. Au demeurant, on ne saurait attribuer le complexe de supériorité, affiché jadis par la sociologie conquérante, à *l'Histoire du catholicisme* de Nicole Gagnon et Jean Hamelin. Les auteurs pratiquaient une histoire-récit nullement teintée de 'sociologisme' ; passablement événementielle (historisante, disaient avec mépris les fondateurs de l'histoire sociale), la synthèse était étrangère à cette sociologie à prétention hégémonique, aujourd'hui disparue. Qui plus est, *L'homme historien*, publié par le tandem, était une rebuffade à l'endroit de l'histoire sociale. Bref, j'ai parlé de la sociologie en

général, et non de la sociologue de Laval, en retrait par rapport à ses pairs dans les deux livres cités plus haut.

De son côté, Nicole Gagnon n'a pas fourni d'exemples de mes travers dyslexiques. Je présume que j'aurais commis une sorte de dyslexie *secondaire* en jugeant que son histoire du catholicisme avait réduit la religion « au rang d'une idéologie » (Cf. sa réponse au paragraphe 5, p. 409). Or il s'agit d'une appréciation qui s'apparente aux réticences de Fernand Dumont et Louis Rousseau.

Quand un ouvrage est publié, il est bien difficile de changer la perception des pairs. Certains estiment que ma réplique à Rudin a été trop abrupte, voire 'indigne' ; je ne puis rien y changer. Le livre est du domaine public. Que les jugements convergents des pairs aient préséance sur la subjectivité d'une personne blessée dans son amour-propre manifeste la santé de l'institution savante. En revanche, dyslexie et divergences de vues ne sont pas synonymes.

Serge GAGNON

*Chercheur associé,
Centre interuniversitaire d'études québécoises,
Université du Québec à Trois-Rivières.*